

LES TERRITOIRES COTIERS: PERTINENCE ET GOUVERNANCE

IFREMER BREST LES 3 ET 4 JUIN 2008



APPLIQUER LES PRINCIPES DU DEVELOPPEMENT LOCAL AUX TERRITOIRES COTIERES

- **UN SAVOIR FAIRE SUR LES TERRITOIRES RURAUX “ LEADER” ET URBAINS “ URBAN” NON ENCORE EXPERIMENTE SUR LES TERRITOIRES COTIERS HORMIS “ PESCA” ET LES “ GIZC”**
- **LA CREATION RECENTE DE L AXE 4 (developpement durable des zones de pêches) DU FEP EST L OCCASION DE REALISER CETTE APPLICATION AVEC DES MOYENS FINANCIERS !!!**

LES CONCEPTS DU DEVELOPPEMENT LOCAL

- UN TERRITOIRE VECU ET NON SUBIT
- UN TERRITOIRE PERTINENT
- UN PARTENARIAT PUBLIC PRIVE
- UN PROJET PLURIANNEL ET
MULTISECTORIEL

L AXE 4 DU FEP

Les mesures des autres axes

Toutes les autres mesures de :

- **l'axe 1** (adaptation de la flotte de pêche communautaire) sauf mesures des articles 23 et 24 (aides publiques à l'arrêt définitif et temporaire des activités de pêche)
- **l'axe 2** (aquaculture, pêche dans les eaux intérieures, transformation et commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture)
- **l'axe 3** (mesures d'intérêt commun: actions collectives - protection et développement de la faune et la flore aquatiques - ports de pêche - site de débarquement et abris - développement de nouveaux marchés et campagne de promotion - projets pilotes)

LES ACTIONS ELIGIBLES A L AXE 4

- la reconversion et la réorientation des activités économiques, notamment par la promotion de l'écotourisme, pour autant que ces actions n'entraînent pas d'augmentation de l'effort de pêche;
- la valorisation des produits de la pêche;
- le renforcement de la compétitivité des zones de pêche;
- la diversification des activités par la promotion d'emplois multiples pour les pêcheurs, en créant des emplois complémentaires en dehors du secteur de la pêche;
- le soutien aux petites infrastructures liées à la pêche et au tourisme, ainsi qu'aux services qui bénéficient aux petites communautés vivant de la pêche;
- la protection de l'environnement dans les zones de pêche afin d'en préserver l'attrait, ainsi que la rénovation et le développement des hameaux et des villages côtiers menant des activités de pêche, et la protection et la valorisation du patrimoine naturel et architectural;
- le rétablissement du potentiel de production du secteur de la pêche affecté par des catastrophes naturelles ou industrielles;
- la promotion de la coopération interrégionale et transnationale entre les groupes des zones de pêche, principalement par la mise en réseau et la diffusion des meilleures pratiques;
- l'acquisition de compétences et la facilitation de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie de développement local;
- la contribution aux frais de fonctionnement des groupes.

LA MISE EN ŒUVRE DE L'AXE 4

- La DPMA a confié au CNASEA la mission de gérer et d'animer cet axe 4 en France
- durant le premier trimestre 2008 tout le territoire français littoral à été informé de cette initiative.
- Actuellement les territoires candidats préparent leurs dossiers
- au niveau national seront sélectionnés dix dossiers dans un premier temps pour une enveloppe de 1 million d'euros pour la période 2007-2013.
- Il est possible qu'en 2010 un nouvel appel d'offre sera lancé.
- En Bretagne des territoires sont candidats (nord 29 ; Cornouaille ; Lorient ; etc.) et certains seront retenus dès 2008.

DOMAINES UNIVERSITAIRES CONCERNES

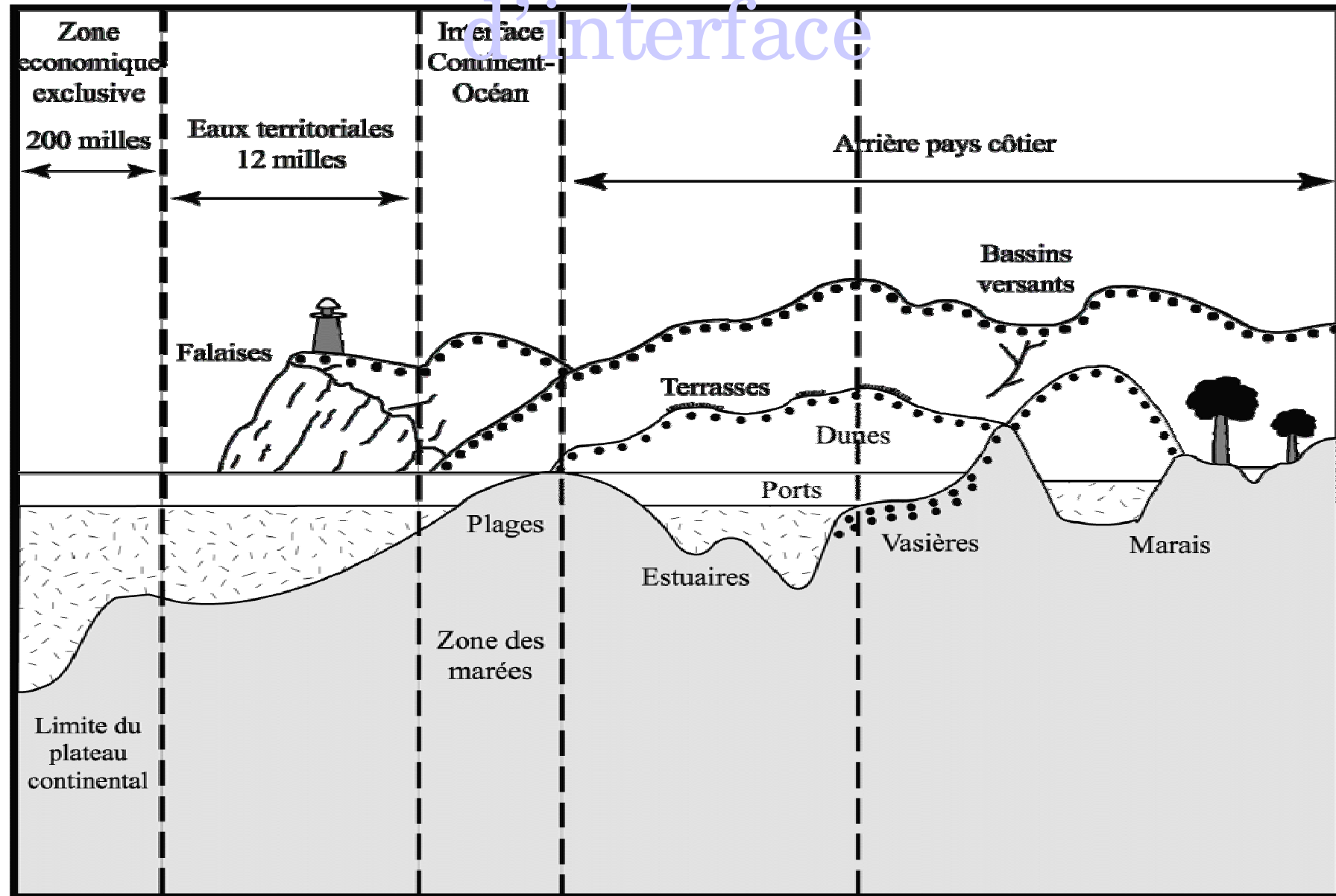
- **Sciences de la mer** : gestion des stocks, pêche durable, utilisation des sous produits et coproduits à des fins énergétiques pour les bateaux, etc.
- **Droit de l'environnement** : gestion des zones côtières, natura 2000, directive eau, SCOT , etc.
- **Droit maritime** : conflits d'usages, nouveaux métiers, pluriactivité, statuts des gens de mer, sécurité
- **Géographie** : définition des territoires (historiques, sociologiques, climatologiques, etc.)
- **Economie** : analyse des coûts, circuits courts, réduction des charges (fuel), valorisation, écoproduits, labels, économie locale
- **Aménagement du territoire** : développement de projets locaux (en phase avec le contexte mondial) sur la base d'une approche proactive (bottom up)
- **Sociologie** : gestion des conflits et positivation de ceux-ci

QUELLES OPPORTUNITES POUR L'UMR AMURE ?

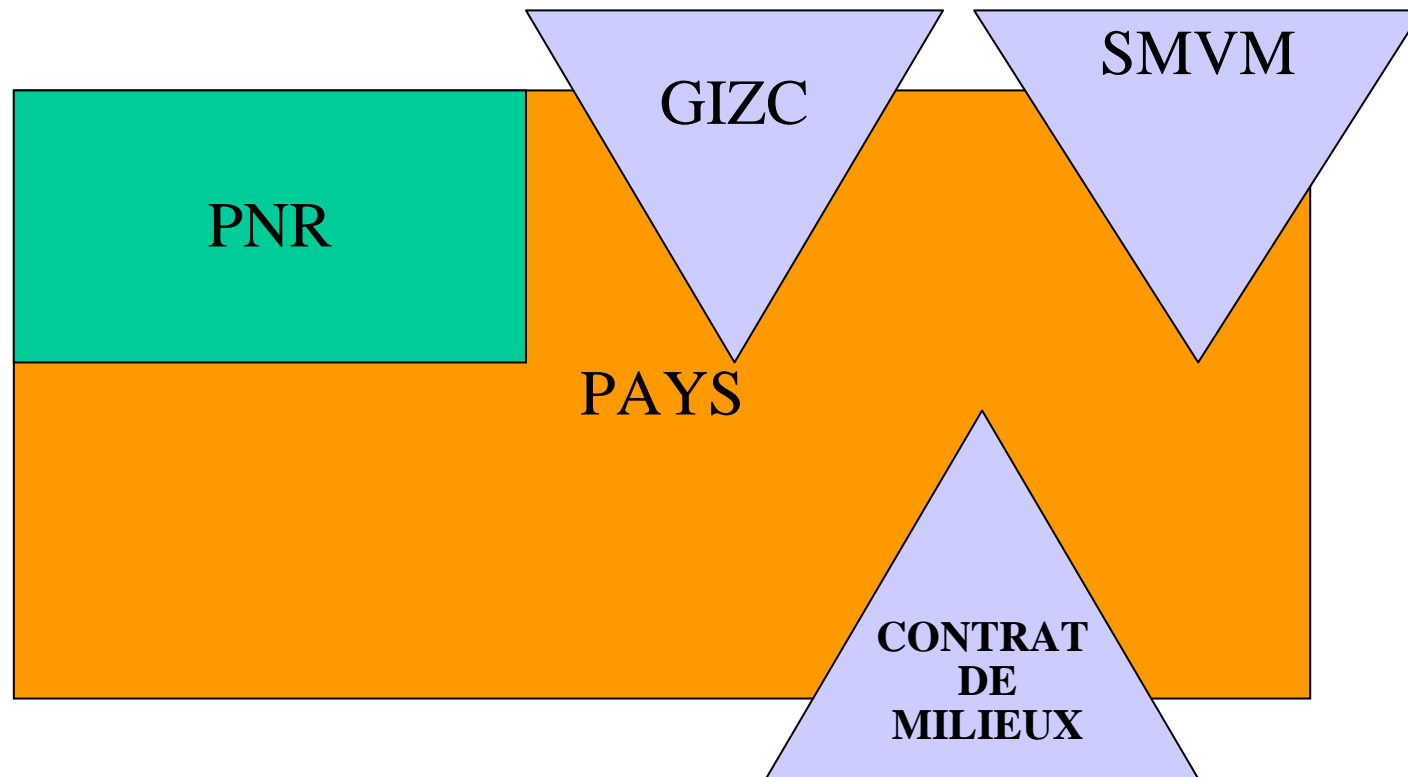
- **APPORTER UNE EXPERTISE :**
- **AUX TERRITOIRES** (candidature, mise en œuvre)
- **AUX RESEAUX NATIONAL ET EUROPEEN « FAR NET ».** Ce réseau regroupera environ 200 territoires côtiers répartis sur les territoires européens.
- **A LA DPMA ET AU CNASEA CHARGES D ANIMER CE PROGRAMME**
- **AUX RESEAUX ET TERRITOIRES ETRANGERS NOTAMMENT DANS LES NEM**
- **Ce domaine est nouveau en ce sens qu'il constitue une première européenne dans les pratiques de gouvernance locale dans les secteurs côtiers et d 'autre part il est multidisciplinaire**
- **OUVRIR DE NOUVEAUX CHAMPS DE RECHERCHE / PUBLICATION**
- **des travaux de recherche sont d 'ores et déjà souhaités: pertinence territoriale et nouvelle gouvernance locale , stratégie intégrée**
- **La dg MARE et le MAP (DPMA) attendent beaucoup de cet axe 4 et des partenariats qui pourraient naître pour résoudre les problèmes de ces territoires que seules des politiques publiques (règlementaires et financières) ne solutionneront pas**

- **UN TERRITOIRE COTIER PERTINENT ?**
- **Continu ou discontinu ?**
- **Côtier/hauturier ---- bande littorale/ arrière pays ?**
- **petites pêcheries / grands ports ?**

Le littoral : un espace d'interface



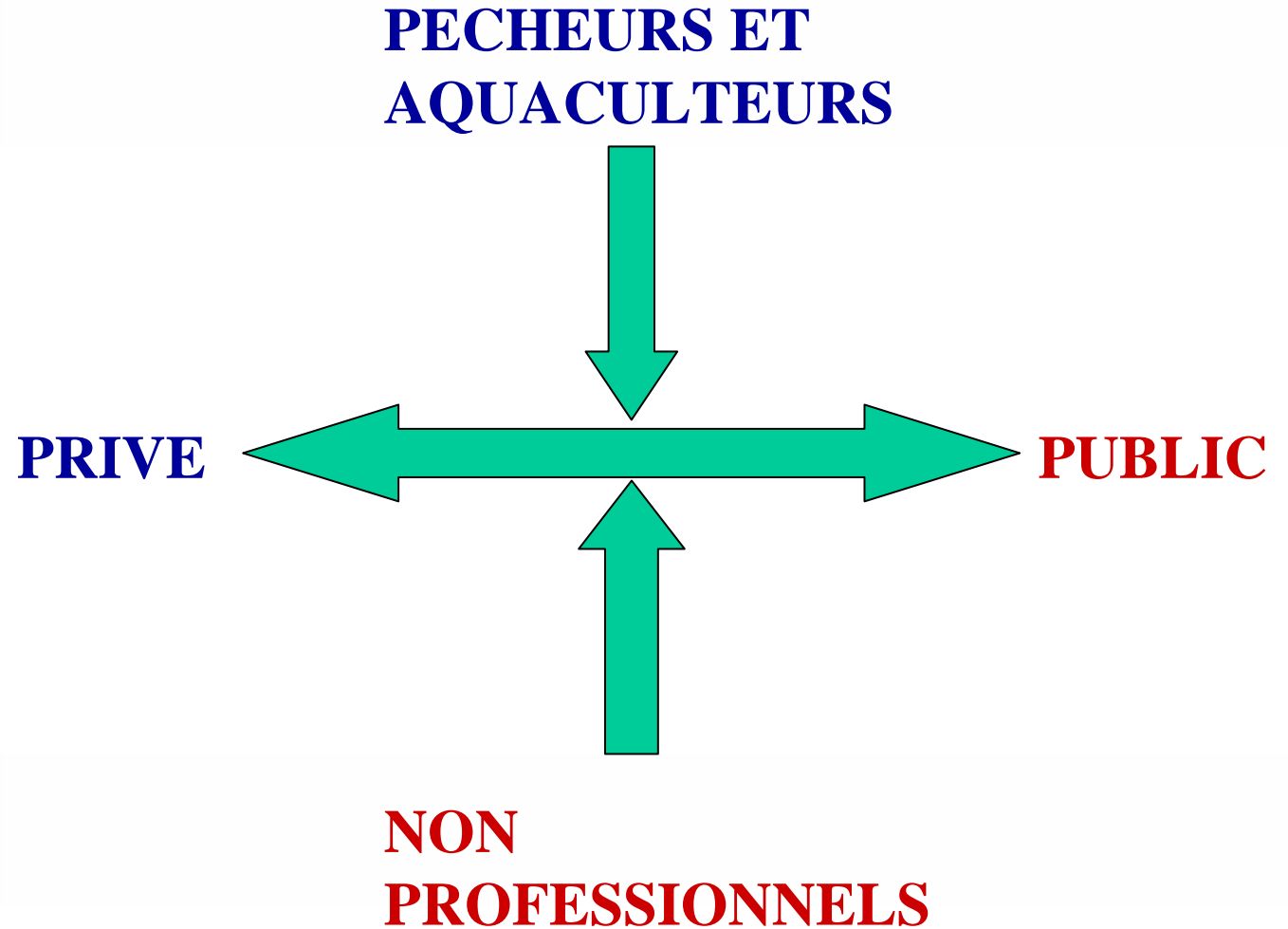
Connaître les structures et démarches existantes



- **QUELLE GOUVERNANCE LOCALE ?**

- 50 % d'acteurs publics et 50 % d'acteurs privés
- 50% d'acteurs issus des secteurs pêche et aquaculture et 50% issus du secteur privé
- *responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie définie sur le territoire*
- *responsables de l'organisation du projet, de son suivi, de son évaluation ainsi que de la capitalisation et la diffusion de son expérience au delà de son territoire*

Un partenariat de conception et de décision



- **L ORGANISATION DU MONDE DE LA
PECHE :**

UN MILLE FEUILLE OU UN KOUIGN AMAN ?

Acteurs Professionnels

Niveau local

Niveau intermédiaire

Niveau national

Organisation interprofessionnelle instituée par la loi (sui generis) des pêches maritimes et des élevages marins : adhésion obligatoire pour les membres des professions liées à la production, de premier achat et de transformation des produits des pêches maritimes et des élevages marins.

CLPMEM

CRPMEM

CNPMEM

Organisations syndicale

Syndicats de
matelots

Syndicat des Marins CFDT / SNMPA-
CGT / UNSMP-CFTC / FFSPM.

FNSM-
CGTFNAM UM-
CFDT....

Syndicats de
patrons embarqués

SNCEPM / SNAP-CFTC / SYMPA-
CFDT / UIPMPM / SNCEP

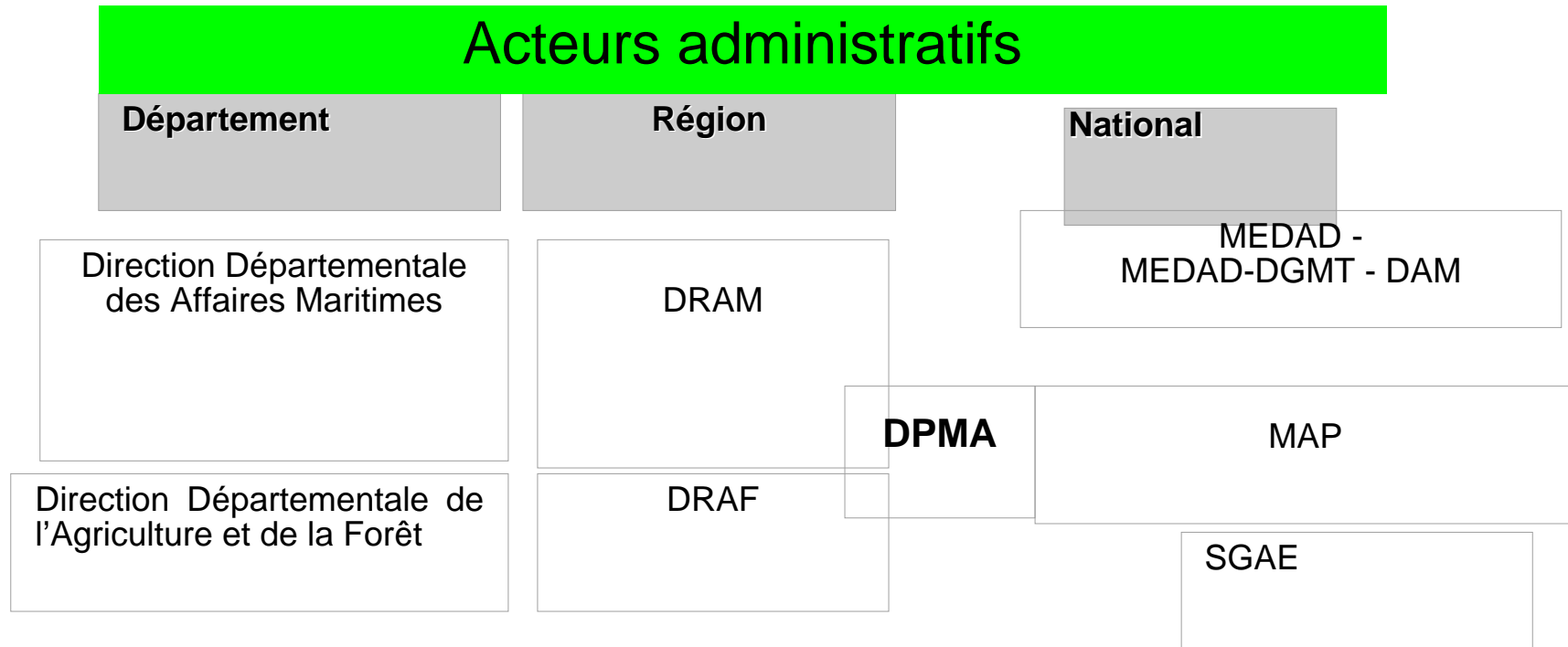
Syndicat
d'armateurs

UAPF : Union
des Armateurs à
la Pêche
française

Acteurs Professionnels

	Port de pêche	CCI – Structures concessionnaires	UPPACIM
Amont de la production	Centres de gestion Coopératives d'avitaillement Caisse locale de Crédit Assurance mutuelle	Associations régionales pour le développement de la Coopération Maritime	CMCM « La coopération »
Production pêche	Organisation de producteurs	Association d'organisation de producteurs	Fédération de d'organisations de producteurs : ANOP - FEDOPA
Première vente et Transformation	Associations de métiers (ligneurs, bolincheurs...) Unions locales de Mareyeurs (ex. AAPPPL) ou Coopératives de mareyage	Association de promotion de la qualité: <i>Normapêche, Normandie fraîcheur mer, Côte d'opale, Amop Golfe du Lion</i>	UMF Mareyage coopératif Association des directeurs de halles à marée (ADRHM)
Commercialisation - Distribution	Halles à marée (criée) Unions ou syndicats locaux de transformateurs Unions locales de poissonniers	Syndicat national des poissonniers Société Coopérative Artisanale des poissonniers professionnels Confédération des Poissonniers de France	Syndicat national des fabricants de produits surgelés et congelés Association des Entreprises de Produits Alimentaires Elaborés Syndicat national de la restauration collective Fédération de la Commercialisation et de la Distribution (FCD)

Acteurs administratifs



Établissement public

OFIMER: Office National Interprofessionnel des Produits de la Mer et de l'Aquaculture

ONEMA : Office National de l'Eau et des produits aquatiques

CNASEA

AMP: Agence des Aires Marines Protégées

Autres acteurs institutionnels

IFREMER

IRD

CEMAGREF

Laboratoires universitaires

Pôle de compétitivité

Pôle Mer Bretagne / Pôle
Filière halieutique / Pôle Mer
PACA

- **QUELLE STRATEGIE LOCALES ?**

Un diagnostic partagé

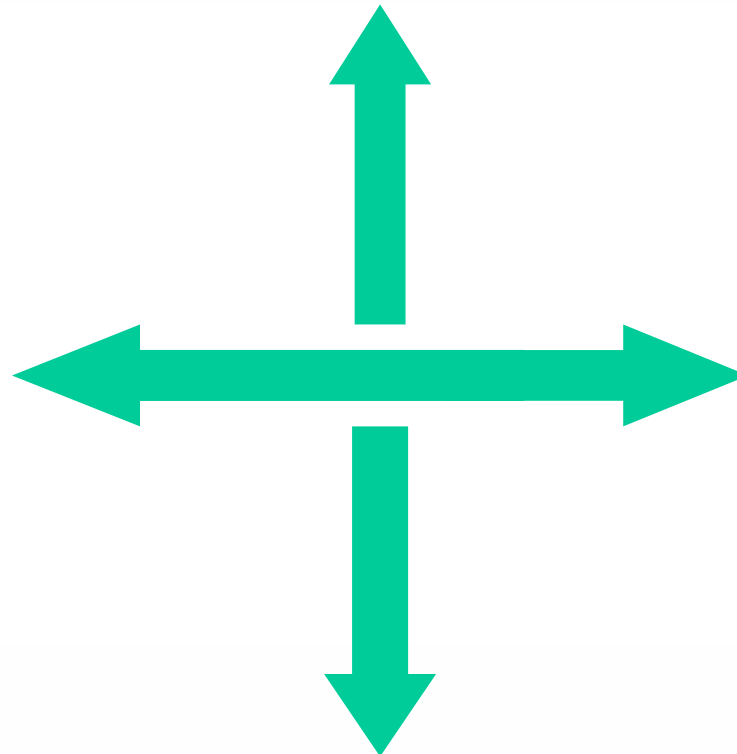
**AGIR LOCALEMENT
ET PENSER GLOBALEMENT**

ECONOMIE

GLOBAL

LOCAL

ENVIRONNEMENT



Action stratégique	enjeux et objectifs	Éléments pour la mise en œuvre
Développement et soutien d'une pêche à haute valeur ajoutée	1.1 favoriser les activités de pêche à haute valeur ajoutée	<ul style="list-style-type: none"> ➤ pêches à forte valeur ajoutée ➤ production de valeur ➤ relations entre les filières
	1.2 promouvoir la qualité des produits : fraîcheur, taille	<ul style="list-style-type: none"> ➤ valoriser et promouvoir la filière et les produits ➤ maîtrise de la qualité ➤ préserver le stock ➤ soutenir les efforts de l'activité
	1.3 innover et diversifier (nouvelles niches de marchés)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ explorer de nouvelles niches de marché ➤ pour favoriser la recherche de nouveaux produits et débouchés ➤ encourager l'investissement privé
Promotion de la pêche locale	2.1 favoriser les possibilités de productions locales	<ul style="list-style-type: none"> ➤ soutenir les activités locales ➤ étudier les potentialités de la filière ➤ maintenir les métiers et les écoles de pêche
	2.2 favoriser la filière locale de distribution	<ul style="list-style-type: none"> ➤ favoriser les partenariats avec les distributeurs commerciaux ➤ encourager la vente de produits locaux ➤ garantir la qualité ➤ programmes d'observation de la filière
	2.3 favoriser la demande locale	<ul style="list-style-type: none"> ➤ spécificités de la pêche locale ➤ éduquer et sensibiliser ➤ associer les résidents ➤ contacts et les relations commerciales directes
	2.4 favoriser la lutte contre les changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> ➤ réduire les transports routiers ➤ emploi de la biomasse
Développer et soutenir un tourisme basé sur la découverte de la pêche et de la mer	3.1 développer l'offre touristique autour de la thématique de la pêche	<ul style="list-style-type: none"> ➤ formation des pêcheurs et des professionnelles aux particularités de ce tourisme ➤ valoriser l'identité pêche du territoire ➤ encourager un tourisme pondéré
	3.2 développer les infrastructures touristiques	<ul style="list-style-type: none"> ➤ gérer les activités de plaisance ➤ renouveler de l'offre touristique ➤ soutenir des structures d'accueil ➤ partenariat permanent entre tous les acteurs
	3.3 Valoriser et protéger le patrimoine naturel et culturel.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ valoriser les activités de pêches traditionnelles ➤ importance des milieux naturels ➤ développer des circuits d'interprétation